

TARIFS INDIVIDUELS PAR SPECTACLE	AU THÉÂTRE GEORGES-LEYGUES EN PLACEMENT NUMÉROTÉ						
	●			◆			★
	1 ^{re} série	2 ^e série	3 ^e série	1 ^{re} série	2 ^e série	3 ^e série	Toutes séries ou placement libre
ADULTES							
Tarif plein	25 €	20 €	15 €	20 €	16 €	12 €	12 €
Pass'Culture ⁽¹⁾ , groupes à partir de 10 personnes, C.E ⁽¹⁾ , C.O.S ⁽¹⁾ , associations, occupant un strapontin au théâtre, accompagnant d'une personne en situation de handicap	22 €	17 €	12 €	17 €	13 €	9 €	9 €
Abonnement libre à partir de 4 spectacles	21 €	16 €	11 €	16 €	12 €	8 €	9 €
Demandeurs d'emploi ⁽¹⁾ , bénéficiaires du RSA ⁽¹⁾ , moins de 25 ans ⁽¹⁾ , intermittents ⁽¹⁾ , en situation de handicap ⁽¹⁾	9 €			6 €			6 €
Publics empêchés ⁽²⁾	3 €			3 €			3 €
SCOLAIRES, ÉTUDIANTS NON SALARIÉS⁽¹⁾							
Scolaires (écoliers, collégiens, lycéens), Étudiants non-salariés ⁽¹⁾	9 €			6 €			6 €
Abonnement « Jeune Premier » à partir de 4 spectacles	5 €						5 €
SÉANCES SCOLAIRES EN PLACEMENT LIBRE							
Collégiens, lycéens	4 €						
Exonération pour l'encadrement à concurrence de 1 adulte pour 8 élèves							
SPECTACLES JEUNE PUBLIC EN PLACEMENT NUMÉROTÉ - TARIFS PAR PERSONNE							
Tarif individuel adulte et enfant							4,5 €
Forfait Famille à partir de 3 personnes							4 €
Spectacle inclus dans un Abonnement libre adulte à partir de 4 séances payantes							4 €
Spectacle inclus dans un Abonnement Jeune Premier (scolaire, étudiant) à partir de 4 séances payantes							4 €
Séances scolaires : élève							2,5 €
Séances scolaires : 1 accompagnateur pour 8 élèves							Exonéré
PRESTATIONS DE BILLETTERIE PAYANTES POUR TOUTES LES SÉANCES (SAUF LES SÉANCES SCOLAIRES) EN PLACEMENT NUMÉROTÉ OU LIBRE ET PAR BILLET ÉDITÉ							
Duplicata de billet abonnement ou hors abonnement							0,5 €
Échange de billet de spectacle hors abonnement							0,5 €
Édition de billet pour spectacle hors programmation municipale							1,5 €

Des ventes flash sont accessibles la veille des spectacles aux détenteurs du Pass'Culture villeneuvois.

⁽¹⁾ tarifs réduits applicables sur présentation du justificatif correspondant.

⁽²⁾ bénéficiaires des associations villeneuvoises œuvrant pour la réinsertion de personnes en difficulté sociale ou professionnelle. À concurrence de 10 places par association et par spectacle, dans la limite des places disponibles.

Informations complémentaires concernant les formules d'abonnements « Libre Adulte » et « Jeune Premier », dans la limite des places disponibles :

- pour un rajout d'un spectacle en cours de saison, les tarifs de chaque formule seront maintenus.

- les échanges de spectacles dans la même formule sont possibles et gratuits : cette opération devra s'effectuer au plus tard le soir du spectacle concerné par l'annulation.